

# Crédit Lombard : Pratiques et cas d'usage

Pour épargnants et professionnels  
des services financiers

Pledger, courtier en crédit lombard

**Livre Blanc**  
2023-2024

**pledger**

# Introduction :

## Le crédit lombard à l'ère de la digitalisation

En 2023, le paysage financier mondial est en pleine mutation. L'accès au crédit, jadis considéré comme un droit presque acquis, s'est drastiquement complexifié, à cause de la remontée brutale des taux couplée à la réglementation rigide en matière d'octroi. Conséquence : près de 50% des dossiers de crédit ont été refusés au premier semestre<sup>(1)</sup>. Par ailleurs, les encours d'épargne financière atteignent des sommets sans précédents, avec près de 3700 Mrd€ placés et un taux d'épargne des ménages à 17%<sup>(2)</sup>, juste derrière nos voisins Allemands.

### Comment réconcilier ce paradoxe ?

Dans ce contexte tumultueux, le crédit lombard émerge comme une lueur d'espoir. Il permet de transformer l'épargne en crédit, mais sans devoir y toucher. Historiquement, ce type de crédit était souvent perçu comme le privilège des plus fortunés. Cependant, une révolution silencieuse est en cours car la digitalisation est en train de redéfinir les règles du jeu. Complexé à mettre en place par nature, la technologie permet de démanteler progressivement les barrières qui rendaient ce type de crédit exclusif. Aujourd'hui, la promesse est audacieuse : **rendre le crédit lombard accessible à tous**, indépendamment du statut de l'épargnant, au même titre que le crédit consommation a été industrialisé au tournant des années 2010.

Ce livre blanc se propose d'explorer cette transformation, de démythifier le crédit lombard et de montrer comment, cette ancienne forme d'emprunt, revitalisée par la technologie, pourrait bien être la solution financière de demain pour un nombre croissant d'individus.



**Renaud Sassi,**  
Président de Pledger

<sup>(1) (2)</sup> Sources : MeilleurTaux, Banque de France

# Sommaire

Histoire et principe du crédit lombard	p3
Statistiques	p4
Les banques et l'octroi du crédit	p5
Panorama du crédit lombard : l'aube d'une révolution	p7
Etudes de cas	p8
1. L'achat immobilier	p9
2. L'acquisition de SCPI	p10
3. Le financement de travaux	p11
4. La transmission	p12
5. La dynamisation de son patrimoine	p13
6. L'investissement locatif	p14
7. Le projet de consommation	p15

# Histoire et principe du crédit Lombard

Le crédit lombard est un mécanisme de prêt bancaire permettant à un emprunteur de mobiliser une partie de ses **actifs financiers comme garantie du prêt.**

Dans cette configuration, l'emprunteur met en gage des actifs financiers au profit de la banque prêteuse. En contrepartie, cette dernière lui accorde un prêt aux conditions particulièrement avantageuses. Si l'emprunteur se retrouve dans l'incapacité de lui rembourser le prêt, la banque a le droit de se saisir d'une partie ou de la totalité des actifs mis en garantie pour recouvrer la somme due. Le principe est analogue à celui de l'hypothèque pour les crédits immobiliers, laquelle consiste à prendre le bien acheté comme garantie du prêt. Dans le cas du prêt lombard, il s'agit d'un actif financier comme une assurance-vie, un compte-titres, un Plan Epargne Entreprise etc.

L'origine du crédit lombard remonte au **Moyen Âge**, et il tire son appellation de la région de Lombardie en Italie. À cette époque, les marchands italiens avaient coutume de s'accorder des prêts mutuels en échange d'une garantie basée sur des actifs qu'ils possédaient.

Historiquement, cette forme de crédit a été principalement associée à la **gestion de fortune**, s'adressant en particulier aux clients de banques privées disposant d'actifs significatifs, souvent chiffrés en centaines de milliers, voire en millions d'euros. Les institutions financières suisses et luxembourgeoises, fortes de leur riche héritage bancaire, ont été particulièrement actives dans la proposition de ce type de crédit. Cependant, quelques acteurs innovants (BoursoBank et Pledger en France) ont récemment créé une offre pour une clientèle moins fortunée.



# | Les ménages français...

...épargnent massivement

**89%**

des ménages détiennent des produits financiers

**51%**

des ménages détiennent une assurance-vie ou une épargne retraite

...et consomment à crédit

**+ 3,5%**

croissance annuelle du crédit à la consommation

 **77%**

des ménages ont déjà souscrit à un crédit à la consommation

# Les banques et l'octroi du crédit

Sur quels critères les banques fondent-elles leur **acceptation d'un dossier de financement ?**

Les crédits aux ménages représentent en 2023 près de **30% de l'actif** agrégé des banques Françaises, représentant une part significative de leur activité. La décision d'octroi repose sur des critères bien choisis afin de mieux maîtriser le risque de non remboursement des prêts qu'elles accordent. L'analyse de risque se fait essentiellement sur la solvabilité des ménages qui demandent un prêt, et elle prend en général en compte les critères suivants :

## Analyse de solvabilité

**1.** Montant, source et pérennité des revenus

**2.** Montant et type de charges fixes

**3.** Ensemble des crédits déjà détenus

Afin de mitiger le risque davantage, les banques peuvent exiger un certain nombre de sûretés, c'est à dire des garanties. Elles se protègent face au risque de non remboursement. Voici les sûretés les plus courantes exigées par les banques, surtout dans le cadre du crédit immobilier :

## Type de sûretés

**1.** **L'hypothèque** : mettre un bien immobilier en garantie

**2.** **L'assurance emprunteur** : s'assurer contre le risque d'insolvabilité

**3.** **Le cautionnement** : placer le patrimoine d'un tiers en garantie

## Qu'est-ce que le nantissement ?

En droit, le nantissement est un autre type de sûreté. Au même titre que l'hypothèque en crédit immobilier, c'est le nantissement des actifs financiers qui permet à la banque de garantir le prêt qu'elle octroie. C'est la sûreté généralement choisie dans le cadre des crédits lombards.



# Les banques et l'octroi du crédit

La prise en compte du **patrimoine financier...**

Paradoxalement, alors que des moyens importants sont mis en oeuvre pour évaluer la solvabilité du client et pour mettre en place des sûretés, un élément structurant de la situation des ménages est omis : **le patrimoine financier.**

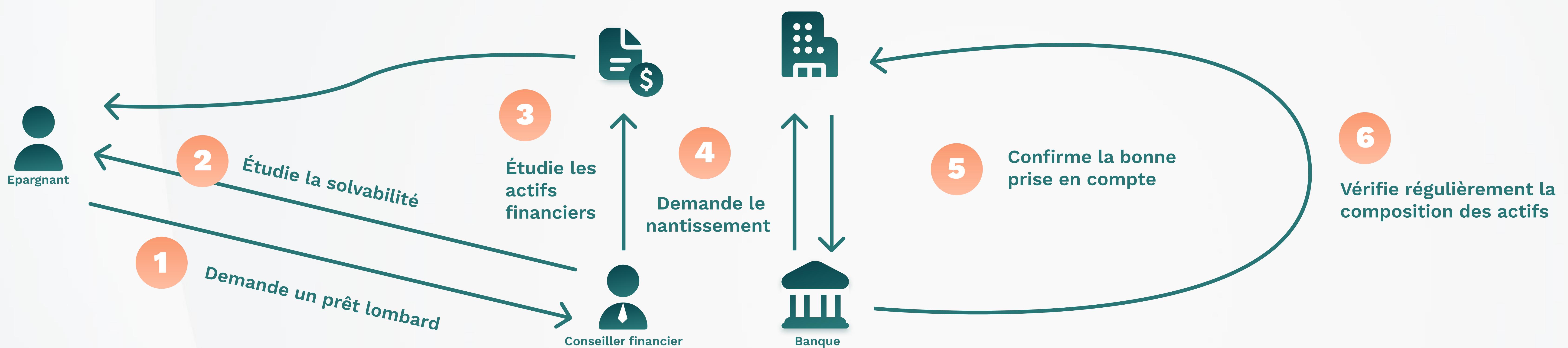
Livrets réglementés, assurance-vie, épargne retraite, comptes-titres, épargne salariale : tout autant de produits financiers, détenus par une large proportion des français, et qui ne sont pas valorisés dans l'étude du dossier.

... est **délaissée pour la plupart des ménages**

L'épargne est pourtant un marqueur fort de la solvabilité d'un ménage, mais elle peut surtout servir de garantie à la banque via un prêt lombard. Alors pourquoi ces dernières ne recourent-elles pas davantage à ce mécanisme ?

La raison est d'ordre stratégique : la mise en place étant technique et chronophage, elle est coûteuse. Alors, seules les banques privées le proposent, car le montant des prêts justifie d'y consacrer un temps significatif.

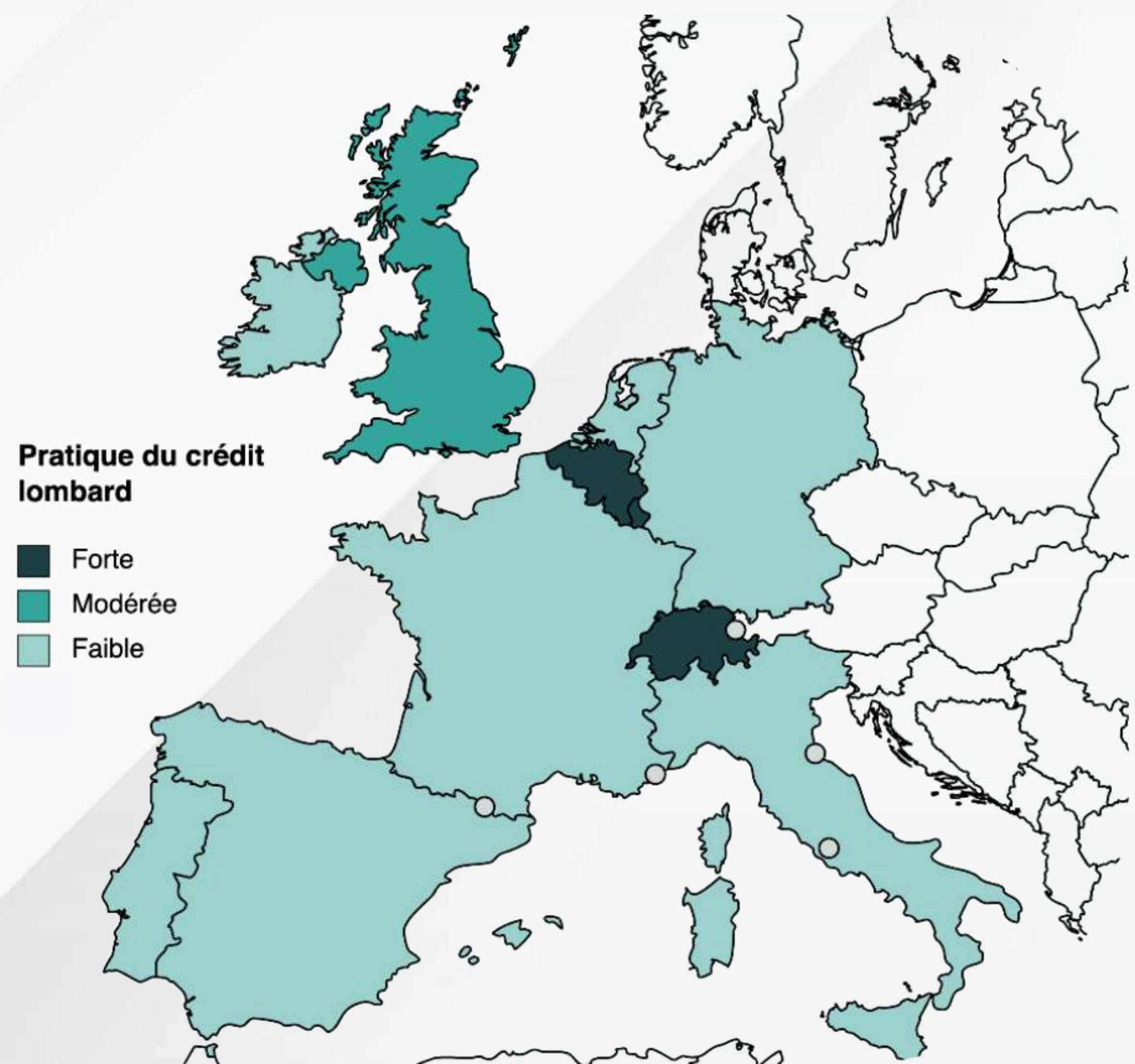
## Une mise en place complexe



# Panorama du crédit lombard : L'aube d'une révolution

Exemples d'acteurs historiques proposant ce produit

Banque	Montant minimum d'avoirs placés
Edmond de Rothschild	<b>1 M€</b>
HSBC Private Banking	<b>3,5 M€</b>
Banque Pictet	<b>2 M€</b>



Source : L'Opinion

#1  
Mise en place longue



#1  
La réforme du droit des sûretés, entrée en vigueur en 2022, permet de signer électroniquement les nantissements : possibilité de souscrire avec **des parcours digitaux 100 % en ligne**

#2  
Réserve aux plus fortunés



#2  
Des acteurs bancaires (BoursoBank) ou des intermédiaires (Pledger) s'attaquent à la **démocratisation de ce produit** pour tous clients détenant des avoirs financiers

#3  
Les actifs doivent être **logés au sein de la banque** qui fait le prêt



#3  
La réglementation **DSP2** (2018) et **ses retombées** ont favorisé le développement de flux de partages de données financières permettant un déblocage du verrou



# | Études de cas

# Étude de cas : Le crédit lombard pour un achat immobilier

Stéphanie et Martin, couple marié de 50 ans, habitant Paris, ont l'heureuse nouvelle d'apprendre que leur fille vient d'être acceptée dans une école d'ingénieurs post-bac à Orléans. Il faut donc **lui trouver un logement** pour la rentrée. L'immobilier locatif dans les quartiers étudiant est relativement tendu et ils réalisent que la location d'un studio de 35 m<sup>2</sup> leur coûterait environ 580€ par mois, et ce, pendant les 5 ans d'études de leur fille, ce qui représente environ 35 000€ au total.

Ils envisagent alors de faire un investissement immobilier, anticipant que le bien se louera facilement une fois leur fille diplômée. Ils repèrent un petit appartement bien placé à 80 000€. Néanmoins, en allant consulter leur banquier, ils réalisent qu'il leur est **impossible de faire un crédit immobilier** car le crédit de leur résidence principale n'étant pas encore soldé, ils sont bloqués par le taux d'endettement à 35%. Par ailleurs, Martin ayant une maladie chronique, ils craignent qu'ils ne puissent pas obtenir d'assurance-emprunteur, condition exigée par la banque.

Le couple capitalise sur une assurance-vie depuis leur mariage qui totalise à date 185 000€ placés. Ils songent donc à en récupérer une partie pour réaliser leur projet, ce qui les ennuie car ils vont perdre le rendement associé et vont puiser dans l'argent mis de côté pour un projet de résidence secondaire. Ils tombent alors sur l'alternative du crédit lombard : en plaçant en garantie leur assurance-vie, ils peuvent emprunter jusqu'à 90 000€ avec **un taux d'endettement autorisé à 70%**.

Ils achètent finalement l'appartement grâce à un crédit de 87 000€ frais de notaires inclus, sur 15 ans pour amortir au maximum. Le taux est de 5,11% TAEG, ce qui représente une mensualité de 687€. Les parents **conservent ainsi le rendement de l'assurance-vie** de l'ordre de 7 000€ par an, et capitalisent dans un bien immobilier qu'ils pourront louer plus tard plutôt que de payer un loyer à la mensualité quasi-équivalente.

## Intérêt comparatif du crédit Lombard

- thumb up Pas de blocage lié au taux d'endettement à 35%
- thumb up L'assurance-vie continue de fructifier
- thumb up Pas d'assurance-emprunteur obligatoire



## L'oeil de l'expert

La réglementation en matière de crédit s'est durcie au 1er janvier 2022 avec l'entrée en vigueur de la directive du HCSF, qui impose aux banques de respecter un taux d'endettement maximal de 35% pour le crédit immobilier. Le crédit lombard sort de ce cadre, et facilite drastiquement l'acquisition d'un bien en parallèle du remboursement d'un autre crédit immobilier, avec des taux d'endettement **jusqu'à 70%**.



# Étude de cas : Le crédit lombard pour l'acquisition de SCPI

Isabelle, 38 ans, consulte son banquier qui lui évoque opportunité d'investir dans des SCPI, des sociétés qui achètent et gèrent un grand nombre de biens immobiliers, et distribuent une partie des loyers collectés aux investisseurs. En effet, les SCPI ayant décoté significativement en 2023 et les spécialistes anticipant une hausse des loyers servis avec l'inflation, le créneau semble bon pour placer dans des SCPI. Il s'agit par ailleurs d'une bonne occasion pour dynamiser et **diversifier son patrimoine financier**.

Elle envisage d'acheter les parts de SCPI grâce à un crédit, et pour optimiser le placement, son conseiller lui suggère **d'emprunter en faisant levier sur son contrat d'assurance-vie de 95 000€**. En effectuant une simulation, elle réalise qu'elle peut emprunter jusqu'à 47 000€ en utilisant son assurance-vie comme garantie du prêt, le tout en l'espace de quelques minutes à travers un parcours simple en ligne. Cependant, un doute persiste : le taux proposé est de 5% TAEG et le rendement cible de la SCPI n'est que de 5%, elle se pose donc la question de l'intérêt réel du placement. Son conseiller lui explique alors que le caractère amortissable du crédit rend l'opération très intéressante.

En effet, grâce au crédit, Isabelle peut acheter instantanément 40 000€ de SCPI, qui vont lui rapporter chaque année, en cible, 5% soit 2 000€. Le crédit étant à remboursement amortissable, **les intérêts ne sont payés que sur le montant restant dû** : il reste 40 000€ à rembourser la 1ère année, elle paye donc 5% de ce montant en intérêts, soit 2 000€. Mais au bout de 5 ans, elle a déjà remboursé 18 000€, il ne reste donc plus que 22 000€ à rembourser à la banque. Elle ne paye des intérêts que sur ce montant restant, soit 1 100€ pour cette année, alors que les parts de SCPI lui rapportent toujours 2000€ !



En calculant le rendement financier de l'opération avec son conseiller, en prenant en compte sa tranche marginale d'imposition et les caractéristiques de son assurance-vie, Isabelle se rend compte qu'avec un effort mensuel d'épargne de 280€ sur 10 ans, l'opération présente **un rendement annuel de 4,8%, mieux que son assurance-vie et ses livrets** ! Isabelle décide donc d'acheter des parts de SCPI avec un crédit lombard.

## Intérêt comparatif du crédit Lombard

- thumb up Pas besoin de mobiliser du cash pour le placement
- thumb up Dynamisation du patrimoine avec un faible effort d'épargne
- thumb up Parcours de souscription en 15 minutes

## Analyse financière de l'opération

- Déductibilité fiscale des intérêts d'emprunt : Oui
- Bénéfice brut de 13 000€ en 15 ans et TRI à 4,8 % <sup>(1)</sup>
- <sup>(1)</sup> Utiliser [ce simulateur](#) pour une étude spécifique

# Étude de cas : Le crédit lombard pour financer des travaux

Michel, 45 ans, doit réaliser des **travaux de toiture** pour sa résidence principale. Il y en a pour 50 000€, et il n'a pas la somme sous la main. Il détient en revanche une assurance-vie de 125 000€. Michel peut effectuer un retrait sur son assurance-vie, mais ayant ouvert son contrat depuis moins de 8 ans la fiscalité d'un retrait lui est défavorable. De surcroît, il perdrait le rendement du placement. Il préfère donc s'orienter vers une demande de prêt, plusieurs options s'offrent alors à lui :

- Effectuer un crédit consommation auprès de sa banque : il se renseigne pour emprunter 50 000€, **le taux proposé à 6,20% est élevé** et correspond à une mensualité de 833€ sur 6 ans. Cela représente au total 10 000€ d'intérêts à payer.
- Effectuer un crédit garanti par son assurance-vie : en nantissant son assurance-vie pour obtenir le prêt, il bénéficie **d'un taux à 4,95% TAEG, bien inférieur au crédit consommation** sans garantie. La mensualité est de 800€ sur 6 ans. Cela représente au total 7 900€ d'intérêts à payer, soit environ 2 000€ de moins que la première option.
- Demander à l'assureur une avance sur son assurance-vie : le taux proposé est de 3,6% et le remboursement se fait in fine. Paradoxalement, malgré le taux plus bas cela représente près de 10 800€ d'intérêts à payer sur 6 ans. C'est là tout l'intérêt du crédit au remboursement amortissable, les intérêts ne sont payés **que sur le montant restant dû**. Il reste 50 000€ à rembourser la 1ère année, il paiera donc 4,95% de ce montant en intérêts, soit 2 475€. Mais au bout de 4 ans, il a déjà remboursé 35 000€, il ne reste donc plus que 15 000€ à rembourser à la banque. Il ne paiera des intérêts que sur ce montant, soit 743€ pour cette année. Alors que dans le cas de l'avance, tout le capital est remboursé à la fin, il paierait donc chaque année 3,6% de 50 000€ soit 1 800€, et le total cumulé est plus élevé sur 6 ans. **Le crédit lombard est alors plus avantageux que l'avance.**



## Intérêt comparatif du crédit Lombard

- thumb up Pas besoin de toucher à son épargne
- thumb up Montant total des intérêts à payer le plus faible
- thumb up Mise en place en 15 minutes

## Analyse financière de l'opération

- Financement ~ 20% moins cher <sup>(1)</sup>
- 0€ : montant des impôts à payer <sup>(2)</sup>
- <sup>(1) (2)</sup> Utiliser [ce simulateur](#) pour une étude spécifique

# Étude de cas : Le crédit lombard en vue d'une transmission

Elisabeth, 73 ans, détient une assurance-vie de 400 000€ pour laquelle ses petits-enfants sont bénéficiaires. Elle veut profiter du mécanisme fiscal particulièrement avantageux de l'assurance-vie pour **transmettre ce capital** lors de son décès. Mais Elisabeth a besoin de 50 000€ pour acheter une nouvelle voiture. Elle refuse de demander un rachat sur son assurance-vie pour maintenir l'avantage fiscal. Plusieurs options s'offrent à elle :

- Effectuer un crédit consommation auprès de sa banque : elle se renseigne pour emprunter 50 000€ mais toutes **les banques refusent de lui prêter** à cause de son âge.
- Effectuer un crédit garanti par son assurance-vie : en nantissant son assurance-vie pour obtenir le prêt elle bénéficie d'un taux à 4,95% et le **financement est accordé** car les limites sur l'âge maximal sont augmentées à 81 ans. La mensualité est de 800€ sur 6 ans. Cela représente au total près de 7 900€ d'intérêts à payer.
- Demander une avance sur son assurance-vie : le taux est de 3,6% et le remboursement se fait in fine. Paradoxalement, malgré le taux plus bas, cela représente près de 10 800€ d'intérêts à payer sur 6 ans. C'est là tout l'intérêt du crédit au remboursement amortissable, les intérêts ne sont payés **que sur le montant restant dû**. Il reste 50 000€ à rembourser la 1ère année, elle paiera donc 4,95% de ce montant en intérêts, soit 2 475€. Mais au bout de 4 ans, ayant déjà remboursé 35 000€, il ne reste donc plus que 15 000€ à rembourser. Elle ne paiera des intérêts que sur ce montant, soit 743€. Dans le cas de l'avance, tout le capital étant remboursé à la fin, elle paierait donc chaque année 3,6% de 50 000€ soit 1 800€, et le total cumulé est plus élevé sur 6 ans.

Bien conseillée, Elisabeth opte alors pour un crédit garanti par son assurance-vie.



## Intérêt comparatif du crédit Lombard

- Transmission de son assurance-vie optimale
- Critères d'éligibilité sur l'âge assouplis
- Montant total des intérêts à payer le plus faible



## L'oeil de l'expert

Les sommes versées sur un contrat d'assurance-vie avant l'âge de 70 ans, ne rentrent pas dans l'actif successoral imposable au décès, à hauteur de 152 500€ par bénéficiaire. Dans le cas d'Elisabeth, chacun de ses petits-enfants pourra toucher un héritage sans frottement fiscal. Elle a donc tout intérêt à ne pas toucher à son assurance-vie si elle envisage une transmission dans les **meilleures conditions fiscales possibles**.

## Étude de cas :

# Le crédit lombard pour dynamiser son patrimoine

Mehdi, 32 ans, cadre dans une entreprise technologique, épargne depuis ses 20 ans sur une assurance-vie qui cumule aujourd’hui 45 000€. Il songe à d’autres types de placements pour dynamiser son patrimoine. Il voit une opportunité dans les produits structurés, qui proposent des rendements cible attractifs de 7% par an. Il souhaite en acheter pour 20 000€ et ce à crédit pour bénéficier d’un **effet de levier**, c’est à dire que le coût de l’argent emprunté est inférieur au rendement de l’actif acquis grâce à cet argent, l’opération permettant alors de dégager une plus-value.

Sa banque lui propose un crédit sur 5 ans à un taux de 6%. Néanmoins, il trouve ce **taux élevé**, et voulant optimiser cette opération il cherche alors d’autres types de financement avec un taux plus compétitif, pour avoir davantage de levier. Il envisage alors de faire un prêt garanti par son assurance-vie, car il bénéficierait d’un **taux plus avantageux**, à 4,90%, correspondant à une mensualité sur 5 ans de 360€. L’opération est d’autant plus intéressante du fait du **caractère amortissable du crédit** :

- Grâce au crédit, Mehdi peut acheter instantanément 20 000€ de produits structurés, qui lui rapporteront une cible de 7% annuels soit 1 400€ / an.
- Le crédit lui est amortissable et les intérêts ne sont payés que sur le montant restant dû : il reste 20 000€ à rembourser la 1ère année, il paye donc 4,90% de ce montant en intérêts, soit 980€. Mais au bout de 3 ans, il a déjà remboursé 9 000€, il ne reste donc plus que 11 000€ à rembourser à la banque. Il ne paye des intérêts que sur ce montant, soit 545€ pour cette année, alors que les parts de SCPI lui rapportent l’équivalent annuel de 1400€.

En réalisant l’analyse financière, Mehdi anticipe **une plus-value brute de 9 000€** sur 10 ans et une **rentabilité de l’investissement à 10%**.

## Intérêt comparatif du crédit Lombard

- Pas besoin de mobiliser du cash pour le placement
- Augmentation et dynamisation de son patrimoine
- Rentabilité cible compétitive

## Analyse financière de l’opération

- Bénéfice brut dégagé de 9 000 € sur 10 ans <sup>(1)</sup>
- Rentabilité (TRI) de 10% <sup>(2)</sup>
- <sup>(1) (2)</sup> Utiliser [ce simulateur](#) pour une étude spécifique



# Étude de cas : Le crédit lombard pour l'investissement locatif

Pierre, 52 ans, possède une assurance-vie de 320 000€ **qu'il souhaite conserver pour sa retraite**. Il a une situation confortable, étant cadre supérieur depuis plus de 20 ans. Il envisage d'acheter un appartement à Toulouse pour réaliser un investissement locatif mais les démarches relativement lourdes du crédit immobilier le rebutent. Il tombe néanmoins sur un appartement coup de coeur au prix de 136 000€ et il souhaite se positionner suite à la visite de l'appartement. Cet appartement est dans le quartier Bonnefoy-Mirail propice à la location, avec un rendement locatif brut d'environ 7%.

Il tombe sur l'alternative du crédit lombard et effectue une simulation : il peut emprunter simplement jusqu'à **160 000€ à un taux avantageux**, en utilisant son assurance-vie comme garantie du prêt. Comme l'assurance emprunteur n'est pas obligatoire, il n'y a pas d'assurance emprunteur onéreuse qui s'ajoute au montant de la mensualité. De plus, l'accord de principe lui est donné en l'espace de 10 minutes.

Il fait alors une offre d'achat de l'appartement pour 128 000€ **sans condition suspensive** d'obtention d'un crédit, et l'offre est immédiatement acceptée. Il contracte un prêt lombard pour un montant de 139 000€ ce qui lui permet de financer l'appartement et les frais de notaire, sur une durée de 15 ans pour amortir au maximum. Le taux est de 5,11% TAEG, ce qui revient moins cher qu'un crédit immobilier classique avec assurance emprunteur et frais d'hypothèque. La mensualité finale est de 1 098€ par mois.



Grâce à cette opération, Pierre **conserve le rendement de son assurance-vie** de l'ordre de 4% par an, soit 12 800€ environ et loue le nouvel appartement qui lui rapporte environ 9 000€ par an, pour un crédit qui lui coûte 13 200€.

## Intérêt comparatif du crédit Lombard

- 👍 Offre d'achat ferme sans condition suspensive
- 👍 Pas d'assurance emprunteur exigée
- 👍 Taux aussi compétitif que le crédit immobilier
- 👍 Assurance-vie continue à fructifier

## Analyse financière de l'opération

- ─ Déductibilité fiscale des intérêts d'emprunt : Oui
- ─ Bénéfice brut annuel de 8 600 € <sup>(1)</sup>
- ─ TRI de l'opération à 7% <sup>(2)</sup>
- ─ <sup>(1)(2)</sup> Utiliser [ce simulateur](#) pour une étude spécifique

# Étude de cas : Le crédit lombard pour un projet de consommation

Guillaume, 56 ans, rêve de **s'acheter un voilier**, en prévision de la retraite, qui coûte 165 000€. Il ne dispose pas des sommes sous la main, en revanche il détient une assurance-vie de 490 000€. Guillaume peut effectuer un retrait sur son assurance-vie, mais cela ne lui convient pas car ayant un statut d'indépendant, il compte dessus pour financer sa retraite, et surtout, bon gestionnaire, il ne veut pas perdre le rendement des actifs (environ 5% annuel soit 24 500€). Il préfère donc s'orienter vers un prêt, plusieurs options s'offrent à lui :

- Effectuer un crédit auprès de sa banque : il se renseigne pour emprunter les 165 000€, mais n'ayant pas de sources de revenus réguliers, car il se rémunère avec des dividendes, **la banque refuse de lui faire un crédit**. D'autre part la banque limite les crédits à 75 000€, compromettant son projet.
- Effectuer une avance sur son assurance-vie : la durée maximale est de 6 ans, et le taux est actuellement de 3,6% en fine. Cela représente au total plus de 35 000€ d'intérêts à payer sur 6 ans, et il faut de plus s'organiser pour pouvoir rembourser les 165 000€ à l'échéance ! En faisant les calculs, Guillaume se rend compte que **6 ans ne suffiront pas** à mettre cette somme de côté, et il devra donc faire un retrait sur une partie de son assurance-vie, ce qui ne lui convient pas.
- Son conseiller lui propose alors d'effectuer un crédit garanti par son assurance-vie : en nantissant son contrat pour obtenir le prêt, il bénéficie d'un taux à 5,11%, **sans que la nature de ses revenus soit prise en compte**. Le crédit lombard permet une souplesse à ce niveau. De plus, la durée de remboursement peut aller jusqu'à 15 ans, ce qui permet d'amortir davantage et de conserver une mensualité acceptable.

Guillaume décide alors d'opter pour un crédit lombard et emprunte 165 000€ sur 15 ans, pour une mensualité de 1 300€. Le bateau attend tranquillement son départ à la retraite, en Bretagne !

## Intérêt comparatif du crédit Lombard

- Pas besoin de toucher à son épargne
- Critères d'éligibilité considérablement assouplis
- Montants/durées possibles plus hauts/longues



## L'oeil de l'expert

En mettant des avoirs financiers en garantie, l'emprunteur diminue le risque de non remboursement. En contrepartie les banques permettent à **davantage de personnes d'emprunter** : professions libérales, personnes âgées, indépendant ou ménages déjà endettés, tout autant de catégories de personnes pour qui le financement n'est plus une barrière.



*A propos :* Pledger est une fintech lancée en 2021 qui vise à démocratiser le crédit lombard grâce à la technologie qu'elle déploie chez les établissements financiers.

Simulez votre crédit lombard sur  
[www.pledger.fr](http://www.pledger.fr)